

La forme sur ordonnance

Prescription de l'activité physique adaptée par le médecin traitant



L'activité physique et sportive est bonne pour votre santé.

Pour les personnes atteintes d'une pathologie faisant partie des affections de longue durée (diabète, accident vasculaire cérébral, maladie d'Alzheimer, cancer...), la reprise d'une activité physique régulière, adaptée et sécurisée est un élément majeur du traitement.

Une pratique régulière et adaptée contribue aussi à prévenir la récurrence de certaines pathologies.

N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant.



PLUS D'INFORMATIONS SUR CE DISPOSITIF SUR sport-sante-auvergne-rhone-alpes.fr